

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00907
Numéro SIREN : 489 802 181
Nom ou dénomination : ACA GUILLET RELANDEAU

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2019 sous le numéro de dépôt 16830

**ACA GUILLET
RELANDEAU**

Entreprise à responsabilité limitée
au capital de 12 500 euros
Siège social : 31 RUE MARCEL
BRUNELIERE
ZI DE LA SEIGLERIE
44270 MACHECOUL SAINT MEME

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA
SARL ACA GUILLET
RELANDEAU EN SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE**

CABINET GUILLAUME CLERGEAU

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-
Comptables des Pays de Loire

Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel
de Rennes

SARL au capital de 40 000 euros – RCS NANTES 813 744 117

N° SIRET 813 744 117 00033 – N° TVA FR92813744117 – Code APE
6920Z

Siège social : 8 rue Jack London – 44400 REZE

CABINET GUILLAUME CLERGEAU

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Madame, Monsieur,

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du code de commerce par décisions unanimes des associés en date du 6 NOVEMBRE 2019, concernant la transformation de la société ACA GUILLET RELANDEAU, société à responsabilité limitée, en Société par Actions Simplifiée, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application de l'article R 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Ma mission prenant fin avec le dépôt de mon rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

I – MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

J'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La situation comptable arrêtée au 30 septembre 2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, fait apparaître un chiffre d'affaires de 183 000 € sur 6 mois, contre un chiffre d'affaire de 409 760 € pour l'exercice précédent, un résultat bénéficiaire de 7 223 € sur 6 mois, des capitaux propres de 48 029 €, les emprunts et dettes financières diverses concernant une dette bancaire de 18 235 € et des dettes en compte courant d'associés pour 9 941 €.
- Le capital social est de 12 500 €
- La valeur comptable nette des immobilisations figurant sur les comptes de situation au 30 septembre 2019 est de 42 824 € ;

CABINET GUILLAUME CLERGEAU

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

II – MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

J'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres, déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A NANTES, le 18 NOVEMBRE 2019

Guillaume CLERGEAU
Pour le CABINET GUILLAUME CLERGEAU
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

